

Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) de Dijon
Campus Paramédical - CHU Dijon Bourgogne
12, Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77 908
21079 Dijon Cedex
03.80.29.53.48
ifas@chu-dijon.fr

Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) de Beaune
Avenue Guigone de Salins
21200 Beaune
03.80.24.44.49
lst.sec.ifs@ch-beaune.fr

Dossier de candidature Inscription sélection février 2024 IFAS Dijon et Beaune

Inscriptions

Du lundi 9 octobre 2023
Au jeudi 30 novembre 2023 inclus

⇒ Je peux m'inscrire seulement si je suis titulaire
d'un Bac SAPAT ou ASSP

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

Dans le cadre de la mutualisation entre l'IFAS de Dijon et celui de Beaune :

- Un seul dossier d'inscription est à renseigner et à renvoyer dans un des 2 instituts
- Le nombre de places pour cette rentrée de février 2024 est de 13 pour l'IFAS de Dijon et de 12 pour l'IFAS de Beaune. Chaque institut établira sa liste principale et sa liste complémentaire. Si une liste complémentaire ne permet pas de pourvoir l'ensemble des places offertes dans l'un ou l'autre institut, la liste sera fusionnée pour une rentrée dans un seul institut. Un transfert d'un institut à l'autre devra être envisagé.
- La sélection sera organisée si au moins 10 dossiers de candidature sont reçus

Entrée en formation le lundi 5 février 2024

Sélection sur dossier ET entretien

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs.

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un *curriculum vitae*
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.
- La copie des originaux de son baccalauréat ASSP ou SAPAT
- La copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).

Le dossier de sélection est une production personnelle. Tout constat de plagiat entraînera l'invalidité du dossier.

Frais d'inscription à la sélection :

Selon l'arrêté du 12 avril 2021 aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats

Résultats

Les résultats sont affichés à l'IFAS le 13 décembre 2023 et publiés sur le site internet du CHU.

Une liste principale et une liste complémentaire.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription en IFAS en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

La formation

La formation est validée par un diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)

Elle se déroule en alternance, à l'institut et en stage

Les stages nécessitent des déplacements dans un périmètre de 30 à 40 km

Le contenu de la formation est défini selon l'arrêté du 10 juin 2021

Nombre de places : 13 à Dijon et 12 à Beaune

Tarif de la formation

4081€ pour les personnes titulaires du bac ASSP et 5620 € pour les personnes titulaires du bac SAPAT

Financement de la formation

- Coût de formation pris en charge par le conseil régional de Bourgogne- Franche-Comté (CRBFC)
- Congé Individuel de Formation (CIF) accompagné par l'employeur
- Autres financements possibles : UNIFAF – FONGECIF – UNIFORMATION
- Pôle emploi selon les règles en vigueur
- Financement individuel

Fiche de renseignements / candidature : document à imprimer, à remplir

Civilité - Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/>		
Nom de naissance :		
Nom d'usage :		
Prénoms :		
Date de naissance / /	Département du lieu de naissance :	
	Ville du lieu de naissance :	
	Pays du lieu de naissance :	
Téléphone fixe et/ou portable <u>obligatoire</u> personnel :		
Téléphone fixe ou portable <u>obligatoire</u> d'un membre de la famille :		
Adresse		
N°	Code Postal	Commune
Rue		
Adresse mail :@.....		
<p>L'IFAS et l'ARS publient les listes principale et complémentaire de la sélection sur leur site internet respectif J'accepte que mon nom figure sur internet : Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> En l'absence de case cochée la case « Refus » sera cochée par défaut.</p>		
BAC ASSP <input type="checkbox"/> Année BAC SAPAT <input type="checkbox"/> Année.....		
Etes-vous actuellement inscrit à Pôle Emploi <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Numéro identifiant Pôle Emploi :		
Etes-vous salarié <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, nom de l'employeur :		
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur les documents fournis. <p align="center">A _____ le _____</p> <p align="center">Signature :</p>		

Important : les vaccinations

Comme l'exige la législation, la diphtérie, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons, la rubéole et l'hépatite B sont obligatoires pour entrer en formation dans le domaine de la santé. Il est donc vivement conseillé de mettre à jour ou d'anticiper vos vaccinations.

« Arrêté du 08 Avril 2020 **Article 11.** – *L'admission définitive est subordonnée:*

1. *À la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine;*
2. *A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique. »*

Aménagement des épreuves

Bénéficiez-vous d'une reconnaissance en tant que personne présentant un handicap ?

- Oui
 Non

Si oui, souhaitez-vous bénéficier d'un accompagnement des épreuves ?

- Oui
 Non

Si oui, transmettre à l'institut la pièce justificative renseignée par le médecin MDPH précisant les aménagements particuliers pour les épreuves, dans un délai de 15 jours avant celles-ci.

Composition du dossier de candidature IFAS : document à imprimer, remplir

Nom, nom d'usage et prénom :

Documents à fournir

Réservé au
candidat

Réservé à
l'IFAS

Fiche de renseignements	Complétée totalement selon ce qui est demandé (document à imprimer) 2 numéros de téléphone obligatoires Adresse mail lisible Datée, signée	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Dossier de candidature nécessaire au jury Selon l'arrêté du 08 Avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au DEAS			
Copie recto-verso d'une pièce d'identité claire et lisible	Pièces d'identité acceptées : Carte nationale d'identité <u>valide</u> Passeport <u>valide</u> (passeport français ou émis par un des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou par la Suisse)	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Lettre de motivation	Lettre de motivation manuscrite, personnalisée et signée	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<i>Curriculum vitae</i>	Un C.V. complet et personnalisé	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Document manuscrit	Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages Il est nominatif et signé	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Copie du diplôme obtenu	Copie du baccalauréat obtenu Copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires Copie des appréciations de stage	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si candidat concerné : Attestations de travail et appréciations à fournir	Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Autre(s) justificatif(s)	Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien. Une attestation MDPH sera à fournir.		Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>